



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N/Réf. JK/OF

**ARRÊTÉ DE FERMETURE TEMPORAIRE  
DE L'ÉCOLE RUE DES CHESNAUX**

Le Maire de la Ville de CHATEAU-THIERRY,

Vu l'article L2212-2 du Code général de collectivités territoriales modifié par la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre en son article 21

Considérant la reconnaissance par la Constitution de la République, au travers de l'article 1 de la Charte de l'environnement, du principe selon lequel « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ».

Considérant la préoccupation des enseignants et des parents d'élèves suite à l'implantation et à la mise en service d'une antenne relais de l'opérateur ORANGE à moins de 65 m de l'école des Chesnaux.

Considérant que les organes humains en développement sont particulièrement sensibles à la pénétration des rayonnements électromagnétiques.

Considérant l'absence de réponse du Président Directeur Général de la société ORANGE à nos demandes de déplacement de l'antenne.

Considérant l'absence de réponse de Madame la Ministre de la Santé et des sports sur l'absence de nocivité ou de risque liés à l'émission des ondes électromagnétiques sur les enfants.

Considérant la décision d'ORANGE de continuer d'émettre à partir de cette antenne.

Considérant qu'il convient en conséquence, de faire application du principe de précaution qui doit être la règle en la matière au vu de la récente jurisprudence.

ARRÊTE

**ARTICLE PREMIER :** L'école primaire rue des Chesnaux et l'école maternelle rue Tortue seront fermées dès lundi 4 Mai 2009 et ce, jusqu'à ce qu'une décision conforme aux différentes demandes de déplacement de l'antenne relais soit prise par les personnes compétentes et/ou habilitées.

**ARTICLE II :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Aisne
- Monsieur le Sous-préfet de Château-Thierry,
- Monsieur le Président du Conseil régional de Picardie
- Madame le Recteur de l'Académie de Picardie
- Madame l'Inspectrice d'Académie,
- Monsieur l'Inspecteur primaire
- Madame le Proviseur du Lycée Jules VERNE
- Madame la Directrice de l'école des Chesnaux
- Monsieur Directeur Général des Services de la Ville de Château-Thierry,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Château-Thierry,
- Monsieur le Commandant de la Circonscription de Police de Château-Thierry,
- Monsieur le Capitaine de la Gendarmerie de Château-Thierry,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait à Château-Thierry, le 2 Mai 2009

Le Maire,

Jacques KRABAL

